



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU
9 JANVIER 2019

La Présidente du Conseil d'Etablissement après avoir salué les membres présents, donne la parole à la Directrice du Conservatoire pour l'examen de l'ordre du jour.

1. **BILAN DE LA RENTREE 2018/2019 :**

a) **Effectifs généraux :** au 19 décembre 2018, le Conservatoire compte 1 793 élèves répartis en 1 483 musiciens, 937 danseurs et 77 comédiens.

77 % des élèves sont Grenoblois et 23 % non Grenoblois.

Cette année, 427 élèves ont été nouvellement inscrits sur 537 demandes. C'est beaucoup plus que les années précédentes et cette augmentation est liée à la fin des études de grands élèves.

b) **Classes à horaires aménagés et modulations d'horaire :** le Conservatoire compte 293 élèves en classes à horaires aménagés dont 49 à l'école élémentaire Jouhaux, 210 au collège Münch et 34 au collège Lucie Aubrac.

32 élèves bénéficient du régime de modulation d'horaire des lycées Mounier et Argouges. Le lycée Mounier est toujours en travaux et un internat devrait être construit en 2020.

c) **Enseignement supérieur :** 78 élèves du Conservatoire sont inscrits à l'université ou dans un établissement de l'Enseignement supérieur.

Ils bénéficient du statut d'Artiste de Haut Niveau (AHN). Aussi 14 élèves sont inscrits à l'Université Grenoble Alpes en musicologie, 22 en arts du spectacle, 22 autres en art-études et enfin 20 disposent du statut AHN.

Les dispositifs mis en place par convention leur permettent de valider une partie des enseignements dispensés au Conservatoire dans leur cursus universitaire. C'est le cas en arts du spectacle dont 50 % des notes obtenues au Conservatoire sont validées en crédits à l'université.

Le statut d'AHN, permet lui, d'aménager le temps d'étude universitaire afin que son bénéficiaire puisse plus facilement suivre les cours du Conservatoire.

d) **Musique et Handicap :** le Département musique et handicap compte 29 élèves en 2018/2019.

e) **Intervention en milieu scolaire :** l'intervention en milieu scolaire est réalisée par 18 musiciens intervenants. Ils interviennent durant le temps scolaire dans 360 classes soit 8 180 élèves, du CP au CM2.

A l'école Léon Jouhaux l'intervention débute dès la maternelle.

Toutes les écoles grenobloises bénéficient d'heures d'intervention pour leur cycle 2, celles en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou en REP + bénéficient d'heures d'intervention pour leurs élèves en cycle 3.

*f) **Bourses municipales :*** la ville de Grenoble a créé l'année scolaire dernière, un dispositif d'aide en nature des élèves dont le quotient familial est inférieur à 900.

Cette aide en nature se matérialise par un suivi personnalisé de l'élève par les responsables pédagogiques, la mise à disposition de matériels pédagogiques (partitions, méthodes, accessoires instrumentaux,...), des propositions de spectacles et une aide au transport sous la forme de la prise en charge de location d'un métro-vélo ou de la fourniture de tickets de transports.

15 bourses ont été attribuées en 2017/2018, 11 sont maintenues en 2018/2019 et 15 nouvelles ont été attribuées.

Ce dispositif est expérimental. La communication du dispositif passe par les musiciens intervenants en milieu scolaire, qui forment un excellent relais et lors des portes ouvertes du Conservatoire. Une convention entre le Département et la Ville prévoit d'étendre le dispositif à 5 élèves isérois chaque année.

2. LA SAISON 2018/2019 :

Trois concerts d'enseignants et un échange avec les étudiants de l'université de Phoenix Arizona (USA) seront organisés dans le cadre d'un hommage au compositeur Claude DEBUSSY.

Au théâtre municipal de Grenoble, ont été donnés les « Contes d'Hiver » en association avec les chœurs des élèves du collège Münch. Le spectacle a été ouvert aux collèves. Certains concerts ont été annulés en raison de l'interdiction des sorties scolaires par les services de l'Académie.

A l'occasion des 50 ans du Conservatoire, une programmation spécifique est mise en place entre le 30 janvier et le 30 juin 2019. La célébration débute à la Belle Electrique.

Julie DESPRAIRIES, chorégraphe invitée présentera une production intégrant des élèves danseurs et comédiens.

Les accompagnateurs se produiront en concert avec des instruments insolites.

En mai sera présentée une création dansée au musée de peinture.

En juin, la MC2 accueillera une comédie-ballet intégrant les élèves des 3 spécialités.

Enfin, le Conservatoire participera à la fête de la musique au jardin des plantes et la 2^{ème} édition des portes ouvertes du Conservatoire est programmée le 26 juin.

3. LE CONTROLE D'ACCES AU CONSERVATOIRE :

Le Conservatoire est une école et à ce titre il faut de la quiétude pour enseigner. Or, de nombreux événements sont venus perturber l'établissement par le passé.

Le contrôle d'accès envisagé a pour objectif d'améliorer la sécurité des élèves et des usagers au Conservatoire et au studio de danse de Münch.

Par la suite, il sera étendu aux annexes de la Saulaie, Berlioz et à la Chaufferie.

Les usagers pourront accéder au hall d'entrée, puis il faudra disposer d'un badge pour se rendre dans les espaces pédagogiques (salles en étages, studios de danse).

Au plan réglementaire, le dossier a été déposé à la commission communale de sécurité pour avis en ce qui concerne la sécurité incendie. Des dispositions relatives à la sécurité des données informatiques seront prises dans le cadre du nouveau règlement général de protection des données et enfin une information spécifique est délivrée auprès des instances représentatives dont fait partie le Conseil d'Etablissement.

En pratique, le contrôle d'accès prend la forme d'un badge d'accès qu'il faut utiliser devant un lecteur de badge pour se faire ouvrir une porte.

Le badge sera remis à la rentrée scolaire. Il sera indispensable à l'intérieur du Conservatoire.

En cas de perte, l'ancien badge sera supprimé et un nouveau badge sera remis. Le calendrier des opérations, qui doit être encore confirmé, se dessine de la façon suivante :

- obtention des autorisations nécessaires,
- travaux entre avril et juillet 2019,
- tests du dispositif entre juillet et août,
- formation des personnels et prise en main du système entre juillet et septembre 2019.

L'instauration d'un contrôle d'accès ne supprime pas les agents d'accueil dont la présence est toujours nécessaire, leur rôle sera même renforcé. Le dispositif une fois mis en place devrait faciliter leur travail.

Il est proposé d'associer les parents à la réflexion sur les ajustements organisationnels liés au contrôle d'accès. Se pose la question du changement des portes principales à l'entrée afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite même si actuellement le Conservatoire répond aux normes d'accessibilité.

4. QUESTIONS DIVERSES :

a) *Sécurité des abords du Conservatoire* : le service adresse pour chaque incident, une fiche de déclaration d'incident à la Direction des Affaires Culturelles, au cabinet du Maire, à la Direction des Tranquillités, à celle de la prévention de la délinquance et à la Police Nationale. 13 fiches ont été communiquées en 2018.

Les agents d'accueil sont très réactifs et en cas d'incident, contactent selon les cas, la Police Nationale ou Municipale, les parents de l'élève concerné.

Le Conservatoire a des relations fréquentes et directes avec la police Municipale et le Directeur des Tranquillités. Les caméras du Conservatoire sont fonctionnelles et facilitent la gestion des incidents même à posteriori.

La végétation aux abords du Conservatoire est entretenue par les espaces verts qui veillent à ne pas mettre d'obstacle devant les caméras.

- b) Point studio de danse et garage à vélo :** en ce concerne les studios de danse supplémentaires, la réflexion continue et il est envisagé de travailler avec des partenaires comme le CCN² pour mutualiser des studios.

Dans le même temps, de nouveaux espaces sont recherchés. Une aide financière du Département pourrait être possible, la danse comme le théâtre étant une esthétique rare.

En ce qui concerne le garage à vélo, son aménagement se fera mais celui-ci n'est pas encore prioritaire.

- c) Piste cyclable et arceaux :** il n'est pas possible de rajouter des arceaux supplémentaires sur la voie pompier le long de la façade Est du Conservatoire.

Des arceaux supplémentaires sont demandés à la Saulaie et à Berlioz.

La piste cyclable le long du parking de la MC2 s'avère dangereuse. Il est demandé la matérialisation d'un passage piéton.

- d) Espace d'accueil :** plusieurs études d'aménagement de l'espace d'accueil ont été effectuées. Une en 2017 par des étudiants en ergonomie qui n'a pas donné de rapport.

Une en 2018 dont les préconisations ont été présentées à l'équipe d'accueil et au service Prévention des Risques Professionnels qui pourra servir de base de réflexion.

La mise en place du contrôle d'accès n'engendrera pas de lourdeur supplémentaire et devrait fluidifier le travail de l'accueil.

- e) Communication des comptes rendus du Conseil d'Etablissement :** le compte rendu est public, il est donc communicable à tout demandeur.

Cependant, s'il contient des mentions pouvant porter atteinte à la vie privée ou portant une appréciation ou un jugement contre une personne physique, ces mentions devront être occultées.

- f) Accessibilité des élèves à certains espaces :** un rendez-vous sera pris avec la Directrice pour les questions posées par les élèves concernant l'accès aux salles et à la cafétéria.

Il est rappelé que les élèves peuvent occuper des salles de cours pour travailler à titre personnel dès lors que les salles sont libres. Elles ne peuvent être réservées à l'avance.

Les élèves souhaitent tous accéder à la cafétéria. Pour l'instant elle n'est accessible qu'aux élèves majeurs ou en CEPI.